



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 22 Décembre 2006

N° 2006-01

Nombre de Délégués

En exercice : 38
 Présents : 36
 Votants : 36
 Suffrages
 exprimés : 36
 Acte rendu
 exécutoire après
 dépôt en Préfecture,
 Le

Le Président,

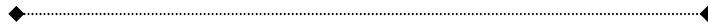
Gérard ROCTON

L'an deux mille six, le vingt-deux Décembre à 10 Heures 00, les délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, légalement convoqués, par courrier en date du 14 Décembre se sont réunis à "Espace Coëvrans" siège de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur Rocton Gérard.

L'ordre du jour de la présente est :

- Adoption du procès-verbal du 1^{er} décembre 2006
- Finances :
 - ❖ Demande de subvention par la "Boule d'Or" pour le spectacle "C'est quoi ce cirque"
 - ❖ Budget annexe lotissements communautaires
 - ❖ Reversement du produit de Taxe Professionnelle aux communes à faibles ressources professionnelles : complément à la délibération du 8 décembre 2004
 - ❖ Mandatement avant le vote du budget primitif 2007
 - ❖ Tarifs publics 2007
- Développement Economique
 - ❖ Bilan 2006 de Mayenne Initiative
- Commission n° 1 – Travaux / Voirie d'intérêt communautaire :
 - ❖ Programme voirie 2007
- Commission n° 1bis – Aménagement du territoire :
 - ❖ Consultation des cabinets d'étude pour la voie de contournement Ouest d'ÉVRON et CHATRES LA FORET
- Commission n° 2 – Enfance / Jeunesse – Jardin Aquatique :
 - ❖ Jardin Aquatique
 - ❖ Enfance Jeunesse
 - Tarification des centres de loisirs et prise en charge des frais divers
- Commission n° 3 – Services à la Personne :
 - ❖ Implantation de l'Epicerie sociale
- Ressources Humaines :
 - ❖ Avenant à la convention de mise à disposition de Elisabeth PERIGOIS à la Mairie d'ASSÉ LE BERENGER

- Questions diverses :
 - ❖ Plan départemental de randonnées équestres



La présente convocation a fait l'objet de l'envoi, le 14 décembre 2006, de la note de synthèse reprenant l'ensemble des sujets à étudier.

Monsieur Gérard ROCTON ouvre la séance à 10H 00 et fait procéder à l'appel des membres :

PRESENTS :

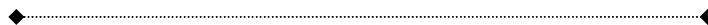
Mr ROCTON Gérard - Mme AVRANCHE (ASSE LE BERENGER) ;
Mrs ROUILLARD – LANGEVIN – Mme JARNO (CHATRES LA FORET) ;
Mrs ROCTON André – LATASTE – Mmes DUCHEMIN – BOURGOIN – FROISSARD –
Mrs VAYER – GEORGEL – ROGER – AVANNIER – CHARDRON – RENARD –
GAGNEUX (délégué suppléant remplaçant Mme FOMBERTASSE) (EVRON) ;
Mrs HOUSSET – HAMELIN (LIVET EN CHARNIE) ;
Mrs PAILLEUX – LEBLANC (délégué suppléant remplaçant Mme ROBERT) – BESSIN
(MEZANGERS) ;
Mrs HEURTEBIZE – LEMONNIER – CLIMENT (NEAU) ;
Mrs BOISBOUVIER – MASSON – MAUDET (ST CHRISTOPHE DU LUAT) ;
Mme LORY – Mrs DARDENNES – BEGHIN – Mme RENARD (STE GEMMES LE
ROBERT) ;
Mrs ROCHE – BLANCHARD (ST GEORGES SUR ERVE) ;
Mrs BOURDIN – FOUCAULT (VOUTRE).

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

- ◆ Mme FOMBERTASSE (remplacée par Mr GAGNEUX) (Evron) ;
- ◆ Mme ROBERT (remplacée par Mr LEBLANC) (Mézangers) ;
- ◆ Mr HAMOND (Voutré) ;
- ◆ Mme DESLAURIERS (Voutré).

ASSISTAIENT EGALEMENT : Mr MILCENT (Directeur des services) - Mr ERNOULT
(Secrétaire) – Mme RAGAINÉ (Animatrice du Relais Assistantes Maternelles)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Monsieur le Président propose la désignation d'un secrétaire de séance : **Mme DUCHEMIN Martine d'ÉVRON.**



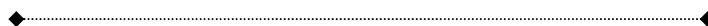
**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du 1^{er} Décembre 2006**

Monsieur ROCTON demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 1^{er} Décembre 2006.

Monsieur BOISBOUVIER signale que Madame BIDAULT a été oubliée dans la liste des présents en qualité de déléguée suppléante remplaçant Monsieur MAUDET.

Madame DUCHEMIN fait la remarque suivante :
Dans le dossier concernant la Taxe Professionnelle Unique (T.P.U.) à la page 3, le mot "constatée" doit être remplacé par le mot "contestée".

Le compte rendu sera corrigé en tenant compte de ces deux remarques.



Monsieur le Président propose également que les sujets suivants soient rajoutés à l'ordre du jour de cette réunion.

- Compétence "Tourisme"
- Terrain Gens du Voyage

Le Conseil Communautaire donne son accord pour que ces deux sujets soient débattus lors de la présente réunion.

FINANCES

☞ Demande de subvention par la Boule d'Or pour le spectacle "C'est quoi ce cirque"

Monsieur BOISBOUVIER, Vice-Président chargé des Finances, rappelle que lors de la réunion relative au débat d'orientations budgétaires (07 février 2006), il avait été voté les subventions de fonctionnement aux associations.

En ce qui concerne celle qui avait été attribuée en 2005 à la Boule d'Or pour l'organisation du spectacle "C'est quoi ce cirque", la décision d'attribution pour 2006 n'avait pas été prise, ce spectacle n'étant pas programmé officiellement à ce moment là.

Cette manifestation ayant eu lieu en octobre dernier il est proposé d'apporter le soutien de la CCPE sur les mêmes bases de 2005 soit une subvention de 1 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **DÉCIDE** l'attribution d'une subvention de 1 000 € à la Boule d'Or pour l'organisation du spectacle "c'est quoi ce cirque".
- ❖ **DÉCIDE** d'ouvrir les crédits correspondants par virement interne au chapitre 65 avec intégration des subventions CEL à reverser (réunion du 01 décembre dernier).

- Article : 65734 : subvention commune (Evron)	+ 1 000
6574 : subvention Boule d'Or + Nymphéa	+ 4 025
65212 : subvention équilibre budget annexe	- 5 025

☞ Budget annexe lotissements communautaires

Monsieur BOISBOUVIER, Vice-Président chargé des Finances, rappelle que courant 2005 les derniers travaux et ventes de lots ont été enregistrés sur le budget annexe lotissements communautaires.

Ensuite les écritures de transfert relatives à l'avance et la subvention d'équilibre du budget principal ont été réalisées, il y a donc lieu de prononcer la clôture définitive de ce budget annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président,
- ❖ **DÉCIDE** la clôture définitive du budget annexe lotissements communautaires au 31 décembre 2005.

Reversement du produit de Taxe Professionnelle aux communes à faibles ressources professionnelles : complément à la délibération du 08 décembre 2004

Monsieur BOISBOUVIER, Vice-Président chargé des Finances, rappelle aux membres les dispositions de la délibération relative au versement d'une dotation de compensation aux communes à faibles ressources professionnelles.

Il indique qu'il y a lieu de préciser certains paramètres du calcul notamment celui de la population compte-tenu des nouveaux recensements.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président,
- ❖ **PRÉCISE** que le paramètre population INSEE sera le chiffre indiqué sur la fiche individuelle D.G.F. de l'année considérée,
- ❖ Le montant minimum par habitant de ressources professionnelles des communes sera déterminé chaque année par le Président de façon à obtenir une dotation de compensation globale limitée à l'inscription budgétaire de l'année considérée (article 7393).

Mandatement avant le vote du budget primitif 2007

Monsieur BOISBOUVIER, Vice-Président chargé des Finances, expose aux membres les dispositions de l'article L1612.1 (lois 82.213 et 88.13) du Code des Collectivités Territoriales relatives à la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

Le montant et l'affectation proposés sont les suivants :

Les opérations concernées sont : BUDGET PRINCIPAL

N° Opération	Libellé	Article	Fonction	Montant
102	Gué de Selle : aménagements divers (arrosage intégré, parcours TREC)	2128	414	50 000
125	Renouvellement annuel du parc matériel, outillage et véhicules (véhicule R.A.M., renouvellement informatique de l'administration générale, matériel technique,...)	2182/2188	020	80 000
193	Bâtiments communautaires : gros travaux (réseau informatique, aménagement cuisine centre du Gué de Selle)	2313	020	30 000
101	Liaison Evron → Gué de Selle (plantations et aménagement refuge...)	2314	01	20 000
701	Voirie communautaire 2007 (fossés, avance forfaitaire...)	21751	01	50 000
702	Voie contournement Châtres / Evron (études d'état initial et de tracé)	2031	01	50 000
TOTAL				280 000

Il précise que la limite du ¼ des crédits ouverts sur l'exercice 2006 aux chapitres 20, 21 et 23 des opérations d'équipement est de :

$$4\,427\,016,42 \times 25\% = 1\,106\,754 \text{ €}$$

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2007 selon le détail mentionné ci-dessus.
- ❖ **PRECISE** que ces crédits seront repris au budget primitif 2007.

BUDGET PEPINIÈRE D'ENTREPRISES (H.T.)

NATURE	UNITE DE PRIX	RAPPEL 2006	PROPOSITION 2007
Bureaux n° 1 à 4 – 10 € le m ²			
Bureau n° 1	Bureau / mois	130,00	130,00
Bureau n° 2	Bureau / mois	140,00	140,00
Bureau n° 3	Bureau / mois	110,00	110,00
Bureau n° 4	Bureau / mois	110,00	110,00
Ateliers n°1 à 4 de 100 m ²	Atelier / mois	260,04	260,00
Atelier n°5 de 200 m ²	Atelier / mois	520,06	520,00
Ateliers n°6 à 7 de 150 m ²	Atelier / mois	390,04	390,00
Utilisation pour stockage	m ² / mois	1,56	1,50

PARC D'ACTIVITES R. VADEPIED DE CHATRES (H.T.)

NATURE	UNITE DE PRIX	RAPPEL 2006	PROPOSITION 2007
Parcelles viabilisées : (avis favorable du service des Domaines en date du 01 décembre 2006)			
inférieures à 2 000 m	m ²	5,35	5,35
à partir de 2 000 m	m ²	4,30	4,30

ZONE DE VOUTRE (H.T.)

NATURE	UNITE DE PRIX	RAPPEL 2006	PROPOSITION 2007
Parcelles viabilisées	m ²	3,50	3,50

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'exposé du Vice-Président,
- ❖ **DECIDE** l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2007.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Bilan 2006 de Mayenne Initiative

Monsieur le Président présente le bilan des prêts accordés dans le cadre de notre adhésion à Mayenne Initiative au titre de l'année 2006.

Date	Prêt accordé à	Activité	Lieu	Montant	Durée
02/02/2006	M. VEIDIE Stevens	Création entreprise de "charpente couverture"	Evron	5 000,00 €	4 ans
02/02/2006	Melle ROCTON Noëlle	Création d'un salon de coiffure "L'atelier de Noëlle"	Evron	5 000,00 €	4 ans
29/03/2006	M. COLACCICO Carmine	Reprise du café bar tabac presse "Le Jean Bart"	Evron	7 000,00 €	3 ans
02/06/2006	Mme BOULARD Patricia	Reprise du salon de coiffure "Carpny"	Evron	7 000,00 €	5 ans
20/07/2006	Melle LEROY Janique	Reprise du magasin "P'tit Chapo"	Evron	7 000,00 €	4 ans
13/09/2006	M. GRUAU Olivier	Création d'une entreprise "Electricité, plomberie, chauffage"	Evron	5 000,00 €	4 ans
13/09/2006	M. DUPOUTS Gérard	Création d'une entreprise de fabrication de gaines "France Liner"	Châtres la Forêt	8 000,00 €	4 ans
20/10/2006	Mme CHEVAUCHÉE Dolorès	Création de la SARL WASH-UP location de vaisselle	Assé le Bérenger	6 000,00 €	4 ans
20/10/2006	Mme MAUGET Karine	Reprise de la "Mercerie Blandine"	Evron	2 000,00 €	3 ans
21/12/2006	M. DE ROCCO	Reprise du restaurant "Le Rochemado"	Evron	6 000,00 €	4 ans

Bilan financier

Emploi		Ressources	
Montant des prêts accordés	58 000,00 €	Excédent 2005	25 670,00 €
		Remboursements effectués en 2006	35 880,00 €
		Subvention versée	15 000,00 €
TOTAL	58 000,00 €	TOTAL	76 550,00 €

Soit un excédent de 18 550,00 € fin 2006.

Pour compléter cette information, les précisions suivantes sont communiquées :

- 28 prêts ont été accordés depuis le démarrage de Mayenne Initiative en 2002, pour un montant global de 181 500 €,
- une subvention globale de 108 000 € a été versée depuis le démarrage,

- le montant des remboursements effectués au 30 novembre 2006 s'élève à 100 500 €,
- actuellement 4 prêts sont arrivés à échéances, et 3 autres prêts se termineront en janvier 2007. Aucune défaillance de remboursement n'est à déplorer,
- actuellement à raison de 8 à 10 prêts par an, Mayenne Initiative peut assurer avec ces remboursements mensuels le renouvellement nécessaire au financement de ces nouveaux prêts.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

COMMISSION N° 1 – TRAVAUX / VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Programme voirie 2007

Monsieur André ROCTON, Vice-Président chargé de la Commission expose la liste des chemins proposés au titre du programme de voirie pour 2007 :

Récapitulatif des propositions

	Estimatif
<u>Assé le Bérenger :</u>	
VC Jarrière (Rch 351 m)	6 504,65
CR Noës / Rondins (Rch 294 m)	5 101,90
CR Mare Noire (enduit 403 m)	1 881,00
TOTAL	13 487,55
 <u>Châtres la Forêt</u>	
VC 103 La Papauté/Morandière (enduit 465 m)	2 923,20
CR Le Pierras (enduit 320 m)	2 805,80
CR La Petite Beurerie (Rch 105 m, enduit 406 m)	2 903,10
TOTAL	8 632,10
 <u>Evron</u>	
CR Branlardière (Rch 441 m)	7 090,05
CR Foucrayère (Enduit 225 m)	1 550,50
CR Sablonnière (Enduit 208 m)	1 207,00
CR Domier (Rch 161 m Enduit 280)	4 178,40
TOTAL	14 025,95
 <u>Livet en Charnie</u>	
CR Foumillère - Petite Lande (Rch 633 m)	10 494,95
CR Grande Cochinière (Enduit 527 m)	2 683,40
TOTAL	13 178,35
 <u>Mézangers</u>	
CR Quejeuray (Enduit 1155 m)	6 302,00
CR Vieil Hêtre (Enduit 361 m)	3 814,40
TOTAL	10 116,40
 <u>Neau</u>	
CR Edinière / Menetière / Haute Grimetière (Rch 530 m)	10 847,60
TOTAL	10 847,60

St Christophe du Luat

CR La Planche Marguerite (Rch 510 m, Enduit 153 m)	9 557,19
VC 101 Vers Châtres (Rch 500 m)	8 459,35
CR Le Tertre (Enduit)	1 047,50
TOTAL	19 064,04

St Georges sur Erve

VC 206 Allée Fouletorte (Rch 806)	18 358,05
VC 203 Route du Cimetière / Assé (Rch 110 m, Enduit 516 m)	5 516,70
CR Petite Sourderie (Enduit 182 m)	988,80
CR Le Feu (Enduit 600 m)	3 670,40
TOTAL	28 533,95

Ste Gemmes le Robert

CR Bréhon (Rch 555 m, Enduit 700 m)	14 330,65
CR Moussadière (Enduit 94 m)	623,70
CR Route d'Izé vers le Rochard et St Georges	5 591,25
TOTAL	20 545,60

Voutré

VC 202/201 Les Haies (Rch 1190 m)	22 248,60
VC 107 La Leau (Rch 130m)	5 580,95
CR Templerie (Enduit 350 m)	2 022,05
TOTAL	29 851,60

TOTAL GENERAL	HT	168 283,14
	TTC	201 266,63

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **ACCEPTE** le programme voirie 2007 comme indiqué selon le détail ci-dessus.
- ❖ **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions au titre de la Dotation Globale d'Équipement et du Fonds de Solidarité Routière,
- ❖ **AUTORISE** le Président à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer les documents à venir.

COMMISSION N° 1bis – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**Consultation des cabinets d'étude pour la voie de contournement Ouest d'ÉVRON et CHATRES LA FORET**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de la réflexion menée actuellement sur l'aménagement de la voie de contournement de Châtres la Forêt et d'Evron Ouest, nous avons sollicité plusieurs cabinets pour mener des études sur les aspects suivants :

⇒ Etude d'état initial de la zone considérée

Recueil des données sur le site : topographie, hydrographie, contraintes (zones protégées), activités, présence de réseaux, urbanisation actuelle et projetée au travers des documents d'urbanisme, des équipements.

⇒ Etude de tracé pour s'assurer de la faisabilité de pouvoir faire passer une nouvelle route avec des caractéristiques géométriques adaptées au trafic et aux objectifs recherchés.

7 cabinets ont été consultés.

5 ont répondu.

Après analyse des différentes offres, le Président propose de retenir l'offre du cabinet le moins disant en l'occurrence SO.DE.REF de BALLON (Sarthe) pour un montant global de 17 094 € TTC.

Le délai de réalisation de cette étude est de 4 mois.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

COMMISSION N° 2 – ENFANCE / JEUNESSE – JARDIN AQUATIQUE

Jardin Aquatique

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président chargé de cette commission présente le compte rendu de la réunion du 04 décembre et notamment les points suivants :

- Bilan de fréquentation tout à fait satisfaisant depuis la réouverture complète de cet équipement.
- Liste des travaux à terminer ou à reprendre.
- Informations sur la fermeture d'une semaine liée à la présence de légionellose dans les douches. Les mesures techniques nécessaires à la suppression des légionelles ont été prises.
- Animation sportive.

Le Conseil Communautaire donne son accord à la mise à disposition des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives :

- ❖ à différentes associations sportives locales,
- ❖ à la mairie d'Évron temporairement pour un remplacement maladie.

Enfance Jeunesse

Centres de Loisirs

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président chargé de cette commission, présente ce dossier qui porte sur les points suivants concernant l'organisation des Centres de Loisirs :

- Revalorisation des tarifs au 01/01/2007, avec le souci d'harmoniser les tarifs des Centres de loisirs intercommunaux de ST CHRISTOPHE DU LUAT, VOUTRE et MEZANGERS avec celui d'ÉVRON géré par le Centre Socio-culturel de la Boule d'Or.
- Prise en charge des frais de fonctionnement des locaux municipaux d'ÉVRON, ST CHRISTOPHE DU LUAT et VOUTRE nécessaires à l'accueil des Centres de Loisirs et modifications à apporter aux conventions signées le 14/10/2005 pour ST CHRISTOPHE DU LUAT et le 10/10/2005 pour Voutré.
- Revalorisation des prix de revient des repas préparés et servis par les municipalités de ST CHRISTOPHE DU LUAT et VOUTRE pour le fonctionnement des Centres de Loisirs intercommunaux mis en place dans ces deux communes suivant les conventions signées le 14 octobre 2005 pour ST CHRISTOPHE DU LUAT et le 10 octobre 2005 pour VOUTRE. Cette revalorisation est jugée opportune, compte tenu du faible nombre de repas servis, et par conséquent du prix de revient du repas supérieur au tarif pratiqué en 2006.
- Reconstitution et revalorisation de la subvention annuelle attribuée au Centre Socio-Culturel de la Boule d'Or pour le fonctionnement du Centre de Loisirs de la Valaisière d'ÉVRON, suivant la convention signée le 14 décembre 2005.

- Harmonisation du prix du repas facturé aux familles fréquentant le Centre de Loisirs de la Valaisière sans distinction de leur domicile (EVRON ou hors EVRON)

Accueil des enfants dès 3 ans dans tous les Centres de Loisirs :

Les centres de loisirs de la Valaisière à EVRON et de ST CHRISTOPHE DU LUAT accueillent les enfants dès 3 ans.

Les centres de loisirs de VOUTRÉ et de MEZANGERS accueillent les enfants à compter de 6 ans. Il n'est pas possible actuellement de les accueillir dès 3 ans, notamment parce que les locaux ne sont pas adaptés.

Il paraît opportun de trouver les solutions nécessaires pour résoudre ce déséquilibre de notre territoire en matière d'accueil.

Cette présentation suscite un certain nombre de questions.

Madame DUCHEMIN pose la question du tarif à la demi-heure pour l'accueil garderie.

Monsieur BOURDIN répond que cette division en tranches de demi-heures répond aux attentes des parents.

Madame BOURGOIN suggère que les actualisations des tarifs des centres de loisirs se fassent en septembre avec la période de rentrée scolaire.

Cette question sera à revoir.

Monsieur PAILLEUX déclare qu'il est saisi d'une demande d'inscription d'un enfant hors du territoire de la CCPE.

Monsieur LEMONNIER demande que la priorité soit gardée aux locaux.

Monsieur André ROCTON demande que l'on soit vigilant sur l'accueil des enfants des autres communes, pour éviter à terme d'être obligé de refuser des inscriptions d'enfants de notre territoire, faute de places.

En conclusion, cette question sera revue en commission si ce type d'inscription se développe.

Après avoir pris connaissance de tous les éléments concernant ces différents points et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité prend les décisions suivantes :

Tarifs des Centres de Loisirs :

❖ **FIXE** les tarifs suivants à compter du 01/01/2007 pour les Centres de Loisirs de SAINT CHRISTOPHE DU LUAT, VOUTRE et MEZANGERS :

- Accueil garderie : 0.39 € par ½ heure
- Journée centre de loisirs : 5.00 €

- Demi-journée centre de loisirs : 2.65 €
- Repas : 2.90 €

Prise en charge des frais de fonctionnement liés aux locaux pour les centres de loisirs de la Valaisière à EVRON, de ST CHRISTOPHE DU LUAT et de VOUTRÉ sur les bases suivantes :

❖ **FIXE** les tarifs suivants :

Au titre de l'année 2006

- 6,50 € par m²
- 0,30 € par journée enfant

Au titre de l'année 2007

- 6,60 € par m²
- 0,31 € par journée enfant

- ❖ **AUTORISE** le Président à signer les avenants à passer avec les mairies de ST CHRISTOPHE DU LUAT et VOUTRÉ sur les conventions de mise à disposition des bâtiments, pour valider ces tarifs et définir les modalités de versement.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer la convention à passer avec la mairie d'Evron pour valider ces tarifs concernant les locaux du centre de loisirs de la Valaisière et définir les modalités de versement.

Prise en charge des frais de préparation des repas pour les centres de loisirs de ST CHRISTOPHE DU LUAT et de VOUTRÉ à compter du 1er janvier 2007, selon les tarifs suivants :

❖ **FIXE** les tarifs détaillés ci-dessous :

- 6,00 € par repas à ST CHRISTOPHE DU LUAT
- 6,80 € par repas à VOUTRÉ

- ❖ **AUTORISE** le président à signer les avenants à passer avec les mairies de ST CHRISTOPHE DU LUAT et de VOUTRÉ sur les conventions de fourniture de repas pour valider ces nouvelles dispositions et la réactualisation de ces tarifs au 1er janvier 2007.

Subvention au centre socio-culturel de la Boule d'Or, gestionnaire du CLSH de la Valaisière :

- ❖ **RECONDUIT** la subvention attribuée au Centre Socio-culturel de la Boule d'or pour l'organisation et la gestion du Centre de loisirs installé dans les locaux municipaux de la Valaisière à ÉVRON, et de porter le montant à 61 200 € pour l'année 2007. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2007.
- ❖ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à passer à la convention signée le 14 décembre 2005 avec le Centre Socio-culturel de la Boule d'Or pour valider ce montant.

- ❖ **DECLARE** que cette subvention au titre de l'année 2007 pourra être augmentée du montant correspondant à la prise en charge de la différence, pour tous les repas concernés en 2007, entre le tarif du repas facturé par la ville d'Evron au Centre Socio-culturel de la Boule d'or pour les familles des enfants hors Evron, et le tarif facturé à ces mêmes familles pour le Centre Socio-culturel de la Boule d'Or, si ce dernier est moins élevé et harmonisé avec les tarifs pratiqués sur les autres Centres de Loisirs de la COMMUNAUTE DE COMMUNES D'EVRON

Accueil des enfants de 3 ans dans tous les CLSH :

- ❖ **DECLARE** engager une réflexion sur les moyens à mettre en place pour harmoniser l'accueil des enfants dès 3 ans sur l'ensemble du territoire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'EVRON.

Point Accueil Ecoute Jeunes

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN, Vice-Président chargé de cette commission présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire et précise que Madame FRETARD, Directrice du Foyer des Jeunes Travailleurs d'Evron a exposé ce projet aux membres de la Commission Enfance Jeunesse le 04 décembre 2006.

Les éléments essentiels de ce dossier sont les suivants :

Constat et objectifs

Face aux conduites à risques (alcoolisme, drogue...), aux passages à l'acte et au mal-être des ados et des jeunes adultes constatés sur notre territoire, face aux difficultés des parents à assumer leur fonction parentale, le Point d'Accueil et d'Ecoute constitue une réponse en jouant un rôle de proximité autour d'une fonction préventive de sensibilisation, d'orientation, de médiation, d'accueil, de soutien et d'écoute.

Il s'agit de mettre en place un ou plusieurs lieux d'accueil, d'écoute et de médiation de jeunes et de leurs parents, ou d'apporter une nouvelle compétence à certains accueils déjà existants (Foyer de Jeunes...). Les PAEJ s'adressent aux adolescents, aux jeunes adultes ainsi qu'à leurs parents.

Ces lieux d'accueil doivent se montrer pertinents pour entrer en contact des jeunes en souffrance.

L'accueil doit être souple dans un local désinstitutionnalisé (renforcer l'aspect non administratif et créer un climat de confiance). Il doit pouvoir répondre aux situations d'urgences.

Le "Point Accueil Ecoute Jeunes" peut aussi être un "Point Accueil Ecoute Parents".

Le Territoire

Le territoire retenu pourrait être celui des Coëvrons (Communauté de Communes du Pays d'Évron, Communauté de Communes du Pays de Montsûrs, Communauté de Communes de Bais et Communauté de Communes d'Erve et Charnie).

Budget 2007

Une subvention de 3 000 € est sollicitée près de la CCPE.

D'autres partenaires peuvent également être sollicités (CAF, Conseil Général, Communauté de Communes de Bais, Communauté de Communes d'Erve et Charnie, Communauté de Communes du Pays de Montsûrs, etc...) et une implication de l'animateur coordinateur "enfance jeunesse" de la CCPE sur des temps de permanence de cet accueil.

L'organisation

Un salarié permanent devra se rendre disponible aux problématiques de chaque équipe et créer une dynamique collective.

Un comité de pilotage regroupant élus et partenaires pour favoriser une véritable écoute de la jeunesse sera mis en place.

Le FJT le Nymphéa pourra être la structure coordinatrice.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **ADHERE** à l'idée de créer un Point Accueil Ecoute Jeunes (P.A.E.J.) sur le territoire de la CCPE,
- ❖ **VOTE** une subvention de 3 000 € au titre de l'année 2007 pour soutenir financièrement la mise en place et le fonctionnement du P.A.E.J.
Les crédits seront inscrits à l'article 65748 du budget primitif 2007.
 - Le versement de cette subvention sera effectué dès l'instant où la structure P.A.E.J. sera officiellement mise en place.

Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.)

Monsieur Jean-Pierre BOURDIN confie à Madame Gaëlle RAGAINÉ recrutée en qualité d'animatrice du R.A.M. depuis le 1^{er} décembre 2006 le soin de présenter la démarche entreprise pour mettre en place ce service dans les meilleurs délais.

La mission principale du relais est de contribuer au bien-être de l'enfant en améliorant la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile.

C'est un lieu d'accueil, de rencontre, d'information et d'animation pour les assistantes maternelles, les parents, les futurs parents et les enfants, qui y trouveront :

- des informations sur les droits et obligations des parents en tant qu'employeurs et des assistantes maternelles en tant que salariées,
- des animations pour les assistantes maternelles et les enfants autour d'activités d'éveil et de jeux,
- des rencontres autour de thèmes répondant aux attentes des assistantes maternelles et des parents.

La création du relais d'assistantes maternelles a supposé tout d'abord de recenser l'existant. Gaëlle RAGAINÉ a déjà pu entrer en relation avec de nombreux partenaires :

- les maires de chaque commune de la communauté de communes : cela a permis de mieux connaître les particularités locales, les services proposés par la commune, de présenter le RAM et de repérer d'éventuels locaux pour l'accueil des assistantes maternelles, des enfants et des parents,
- les associations d'assistantes maternelles "Les Mini-Pouces" à Évron et "Les Tin"pouces" à Châtres la Forêt afin de définir les missions de chacun et de rechercher un travail en partenariat,
- les structures en lien avec les activités du RAM et de la petite enfance tels que la PMI pour l'agrément des assistantes maternelles, le service multi-accueil d'Evron, le Foyer de Jeunes Travailleurs, le centre socio-culturel de la Boule d'Or...,
- les assistantes maternelles afin de présenter les missions d'un RAM, de recueillir leurs attentes quant au fonctionnement de celui-ci. Quatre rencontres réparties sur l'ensemble du territoire auront lieu prochainement avec la coordinatrice et les assistantes maternelles.

En parallèle, un projet doit être élaboré et sera présenté au conseil d'administration de la CAF de la Mayenne pour prétendre à la prestation de service Relais d'Assistantes Maternelles.

Ce projet est à rendre mi-janvier pour obtenir l'agrément fin janvier.

Ce projet définit les missions du relais de la Communauté de Communes du Pays d'Evron, la zone d'influence du relais, les moyens en locaux et en personnel, le budget prévisionnel et le programme d'activités.

Un planning hebdomadaire :

- des animations et activités d'éveil avec les assistantes maternelles et les enfants,
- des permanences avec les parents, futurs parents et assistantes maternelles,
- d'accueil sur rendez-vous ou téléphonique.

sera établi et communiqué prochainement.

Des manifestations plus occasionnelles pourront également être organisées (soirées débats, réunions d'informations).

Monsieur LATASTE demande si l'association "Les Petits Géants" a été contactée.

Madame RAGAINÉ répond qu'une rencontre est prévue prochainement.

Madame DUCHEMIN demande si la liste des assistantes maternelles, avec leur disponibilité peut être diffusée près des parents.

Madame RAGAINÉ répond que cette tâche est incluse dans les missions du R.A.M.

COMMISSION N° 3 – SERVICE A LA PERSONNE

☞ Implantation de l'épicerie sociale

Monsieur René HEURTEBIZE, Vice-Président chargé de cette commission présente ce dossier aux membres du Conseil Communautaire, en précisant notamment que les bénévoles du Secours Alimentaire travaillent actuellement sur le projet de mise en place d'une épicerie sociale avec constitution d'une association et élaboration des statuts.

Il devient impérieux de trouver dès maintenant un local adapté, ou adaptable, pour abriter l'épicerie sociale.

Monsieur le Président, pour permettre de démarrer l'épicerie sociale dès septembre 2007 propose un atelier actuellement inoccupé de la pépinière d'entreprises.

La surface de 150 m² est suffisante, et l'aménagement à réaliser dans ce local est tout à fait adaptable aux besoins de fonctionnement de l'épicerie sociale.

Monsieur André ROCTON déclare que la mairie d'ÉVRON a également proposé des locaux dans l'école, rue de la Libération ; les locaux pourront être libérés en février prochain.

Les bénévoles de cette future épicerie sociale, après avoir visité les 2 sites, ont déclaré être plus intéressés par l'atelier actuellement inoccupé de la pépinière d'entreprises de la CCPE.

Monsieur LATASTE et Madame DUCHEMIN trouvent ce choix surprenant, notamment par rapport à l'éloignement du centre ville.

Il pourra être fait appel à un véhicule de la mairie ou de la CCPE dans certains cas de difficultés de déplacement.

RESSOURCES HUMAINES

☞ Avenant à la convention de mise à disposition de Elisabeth PERIGOIS à la mairie d'Assé le Bérenger

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCPE et la mairie d'Assé le Bérenger ont signé conjointement le 26 août 2005 une convention de mise à disposition de Madame PERIGOIS, agent de la CCPE à raison de 19 heures par semaine, du 16 septembre 2005 au 15 septembre 2008.

Les 19 heures hebdomadaires se révèlent insuffisantes, notamment en période de budget ou d'élections et il vous est proposé de les porter à 21 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2007, soit 21 heures de mise à disposition à Assé le Bérenger et 14 heures de secrétariat à la CCPE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Président,
- ❖ **DECIDE** de porter à 21 heures hebdomadaires la durée de la mise à disposition de Madame PERIGOIS à la mairie d'Assé le Bérenger à compter du 1^{er} janvier 2007,
- ❖ **AUTORISE** le Président, ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant correspondant à la convention de mise à disposition du 26 août 2005.

QUESTIONS DIVERSES

☞ Plan départemental de randonnées équestres

Monsieur Michel PAILLEUX, Vice-Président présente ce dossier au Conseil Communautaire en précisant qu'il est judicieux dans le cadre du plan de randonnée équestre de concrétiser la jonction qui permet la liaison entre le réseau de chemins de MEZANGERS (le Gué de Selle), et NEAU avec notamment la forêt d'Hermet.

Elle nécessite l'achat d'une parcelle E 493 de 306 m² située à MEZANGERS et appartenant à Monsieur Bernard GUILLIER.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ❖ **DECIDE** d'acheter la parcelle située sur la commune de MEZANGERS, cadastrée E 493 pour une superficie de 306 m² et appartenant à Monsieur Bernard GUILLIER – 53950 LOUVERNÉ,
- ❖ **FIXE** le prix de cette acquisition à 0,15 € le m²,
- ❖ **DECIDE** de prendre en charge les frais de rédaction de l'acte notarié nécessaire à la réalisation de cette acquisition.

☞ Terrain Gens du Voyage "Aire de Grand Passage"

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil Communautaire de la réunion qui s'est tenue à ce sujet le 21 décembre avec Monsieur COURTIN, Sous-Préfet de CHATEAU-GONTIER, chargé de l'application du schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage.

Cette réunion regroupait également :

M. RENOUX, Direction Départementale de l'Equipement
 M. ROCTON Gérard, Président de la CCPE
 M. ROCTON André, Maire d'Evron
 M. le Major MANCEAU, Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Evron
 M. MILCENT, Directeur des services de la CCPE
 M. BOURGOIN, Responsable des Services Techniques de la CCPE

Le problème posé est le suivant :

Suivant les prescriptions des services préfectoraux, la commune d'ÉVRON et la Communauté de Communes du Pays d'ÉVRON se sont répartis en 2002 la compétence concernant l'accueil des Gens du Voyage de la manière suivante :

- Commune d'Evron : Aire d'accueil
- Communauté de Communes du Pays d'Evron : Aire de Grand Passage

Conformément au schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, la CCPE a respecté le descriptif d'aménagement de cette aire de Grand Passage mentionné comme suit :

"Les aires de Grand Passage sont des terrains sommairement aménagés pour des rassemblements d'ordre familial, religieux ou économique, de courte durée (de l'ordre de quelques jours à 3 ou 4 semaines). D'environ 1 hectare, ils sont stabilisés et comprennent 1 point d'eau, des sanitaires mobiles et un ramassage des ordures".

Or il s'avère à l'usage depuis 2003 que cet aménagement ne correspond pas réellement aux besoins.

En premier lieu, ce terrain n'a pas été utilisé en tant qu'aire de Grand Passage depuis sa création. Par contre, nous sommes régulièrement sollicités pour accueillir des Gens du Voyage dont le type de déplacement correspond aux personnes qui s'installent sur les aires d'accueil.

Leurs demandes récurrentes concernent notamment des branchements électriques.

Nous nous posons la question suivante :

Faut-il conserver l'aménagement sommaire requis et conserver la vocation de ce terrain en "aire de grand passage", ou faut-il compléter cet aménagement en y installant notamment des branchements électriques et voire des sanitaires fixes au risque de constituer une aire d'accueil bis ?

Réponse :

Après débat, la réponse unanime et clairement exprimée est la suivante :

Il est indispensable de conserver la vocation initiale du terrain "Aire de Grand Passage" pour les raisons suivantes :

- Il a été implanté à ÉVRON dans le cadre du schéma départemental relatif à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage.
- Cette "aire de Grand Passage" répond dans sa conception au cahier des charges définis dans le schéma départemental.
- Une aire d'accueil permanente pour les gens du voyage, qui répond également aux normes définies, permet d'accueillir 20 caravanes.
- Il est nécessaire de conserver cette aire disponible pour l'accueil des "migrations de grand passage" et de ne pas transformer ce terrain en aire d'accueil "au rabais" sans les équipements nécessaires en sanitaires, et sans paiements des fluides (électricité, eau...).

Méthodes

Un arrêté municipal motivé devra être pris pour permettre l'expulsion des occupants actuels de l'aire de grand passage.

Cet arrêté devra :

- rappeler la vocation de l'aire de grand passage,
- rappeler la référence du schéma départemental d'accueil des gens du voyage,
- rappeler le manquement au règlement (branchements électriques sauvages, feux sur le terrain) = nécessité de nettoyer,

- mentionner un délai de prévenance = 10 février, avec le respect de la scolarité des enfants
- notifier à tous les occupants et affichage sur le terrain,

Il est demandé à toutes les mairies de la CCPE de prendre un arrêté interdisant le stationnement des gens du voyage sur leur territoire. Cet arrêté est tout à fait légal compte tenu que le territoire de la CCPE est pourvu des aménagements requis sur le schéma départemental et permettra l'intervention de la force publique en cas d'occupation illicite d'un terrain communal. Un exemple d'arrêté sera transmis à toutes les communes.

Pour la mairie d'Evron, il est demandé :

- d'établir un bilan de la gestion de l'aire d'accueil sur l'année 2006 (bilan de fréquentation, durée d'occupation).

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations et approuve l'idée de redonner à "l'aire de grand passage" sa vocation initiale.

☞ Compétence Tourisme

Monsieur le Président présente ce dossier en rappelant que l'exercice de la compétence "Tourisme" entièrement confiée au SVET des Coëvrons ne fait pas l'unanimité, et qu'il est nécessaire de proposer sur le territoire une nouvelle organisation de l'exercice de cette compétence, qui s'appuierait sur les éléments suivants :

- Une réelle clarification du cadre juridique des compétences des Communautés de Communes et du SVET.
- Une organisation décentralisée en confirmant le maintien des offices de Tourisme sous leur forme associative dépendant respectivement de chaque communauté de communes.
- Mise en place de relations partenariales claires entre l'OTSI, les Communautés de Communes et le SVET.
- Maintien du rôle du SVET dans les aspects promotion du tourisme à l'échelle de son territoire.

Dans cette orientation, il propose que la CCPE intègre la compétence suivante dans ses statuts :

- Les missions d'accueil et d'information des touristes.
- Une contribution à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.
- La promotion touristique de son territoire de référence.

Dans ce dispositif, seule la compétence "promotion touristique de son territoire de référence" serait transférée au SVET, et le personnel des offices de tourisme sera employé par les communautés de communes.

Ce dossier suscite un débat.

Monsieur André ROCTON, maire d'Evron rappelle le vote de son Conseil Municipal à l'unanimité lors de la réunion du 14 décembre et lit la lettre qu'il a adressée à ce sujet à tous les Maires et Présidents des Communautés de Communes du territoire du SVET des Coëvrons.

Les propositions du Conseil Municipal d'Evron sont les suivantes :

- *"conforter le SVET dans son rôle d'organisateur de la promotion des Coëvrons : réalisation de plaquettes, dépliants, affiches..., représentation du territoire dans les salons spécialisés, proposition d'animations communes aux Offices de Tourisme..."*
- *garder les Offices de Tourisme actuels, sous la forme associative, mais soutenus par les communautés de communes, plus proches du terrain ; avec la possibilité de nouer des partenariats à géométrie variable en fonction des besoins locaux, notamment la mutualisation des moyens humains, par le biais de conventions, ce qui reste assez souple.*

La centralisation de toute la compétence tourisme au SVET n'apportera rien de plus et qu'elle pourrait même dans un sens mener à une certaine dé-responsabilisation de certains d'entre nous. Aussi, je souhaiterais donc que nous ne montions pas "une usine à gaz" et que nous restions simples, concrets et pratiques... ce qui ne nous empêchera pas d'être ambitieux pour notre économie touristique".

Le constat est fait que les positions exprimées par le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Evron et la mairie d'Evron se rejoignent.

Messieurs PAILLEUX et ROUILLARD précisent que l'exercice de la compétence Tourisme telle qu'elle vient d'être exposée correspond à leurs attentes.

Messieurs BOISBOUVIER et BESSIN se déclarent d'accord également avec cette proposition, mais demandent qu'elle soit évoquée avec le SVET au préalable pour connaître son avis sur le sujet, en préconisant de conserver le dialogue avec le SVET.

Pour clore constructivement le débat, Monsieur le Président propose que la compétence Tourisme soit confiée à la Communauté de Communes sous la forme suivante :

- Mission d'accueil et d'information des touristes,
 - contribution à la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local,
- Ces 2 premières compétences resteraient exercées par la Communauté de Communes.
- Promotion touristique de son territoire de référence.
- Cette dernière compétence serait transférée au SVET.

Cette articulation de l'exercice de la compétence "Tourisme" sera proposée au SVET.

Ce dossier sera représenté à la prochaine réunion du Conseil Communautaire, après connaissance de l'avis du SVET, pour assurer le formalisme du transfert de la compétence Tourisme.

Monsieur MILCENT précise en fin de réunion que le devis de la société BROCHARD FRERES d'un montant de 15 772,50 € HT est retenu pour l'arrosage intégré du terrain de football du site du Gué de Selle.

Les dossiers de demande de subventions correspondantes à formuler près du Conseil Général et de la Fédération Française de Football sont en cours.

La séance a été levée à 11 H 40.

La Secrétaire de séance,

Martine DUCHEMIN

Le Président,

Gérard ROCTON